

# **Compte rendu de la séance du lundi 08 juin 2020**

Secrétaire de la séance:

Justine MAILHE

## **Ordre du jour:**

- Contributions directes - vote des taux,
- Vote des Budgets Primitifs 2020 - principal et assainissement,
- Organisation des commissions communales,
- Déclaration d'acquisition d'un bien soumis à un droit de préemption urbain - Marre Sophie / Petiot Pascal,
- Programme voirie 2020 - consultation,
- Enercoa - appel à manifestation d'intérêt et convention d'occupation,
- Ecole Publique - organisation reprise.

## **Délibérations du conseil:**

*En introduction de la présentation des BP principal et assainissement, Madame le Maire donne lecture du DOB 2020 présenté en mars 2020 à l'ancienne équipe municipale et indique les notions de base relatives au budget de la commune.*

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CONTRIBUTIONS DIRECTES 2020 ( DE 2020\_026)**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des contributions directes en annexe IV du budget primitif principal 2020.

Elle donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance décide de voter les taux et les produits correspondants conformément à l'annexe "état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, en pièce jointe.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 ( DE 2020\_027)**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le budget principal primitif 2020.

Après avoir entendu le rapport général de présentation ,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## DELIBERE ET DECIDE :

### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Sanvensa pour l'année 2020 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 954 268.48Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 954 268.48 Euros**

### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	192 420.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	177 600.00
014	Atténuation de produits	2 000.00
65	Autres charges de gestion courante	212 646.31
66	Charges financières	7 066.51
022	Dépenses imprévues	20 000.00
042	Opération ordre transfert entre sections	0
023	Virement à la section d'investissement	449 539.31
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 061 272.13</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	279.00
70	Produits des services, du domaine, vente	29 240.00
73	Impôts et taxes	213 123.00
74	Dotations et participations	278 402.00
75	Autres produits de gestion courante	11 829.85
77	Produits exceptionnels	725.37
002	Résultat de fonctionnement reporté	527 672.91
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 061 272.13</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

	Opérations d'équipement	815 893.74
204	Subventions d'équipement versées	0
21	Immobilisations corporelles	720.00
23	Immobilisations en cours	0
16	Emprunts et dettes assimilées	34 832.30
26	Participation et créances rattachées	1 000.00
020	Dépenses imprévues	40 550.31
001	solde exécution reporté négatif	0
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>892 996.35</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	82 217.20
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 095.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	298 531.96
024	Produits de cession immobilisations	0
45	opération pour le compte de tiers	0
021	Virement de la section de fonctionnement	449 539.31
040	Opération ordre de transfert entre sections	0
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	25 612.88
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>892 996.35</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 ( DE 2020 028)

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire présente le Budget Primitif assainissement 2020,

Après avoir entendu le rapport général de présentation,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget primitif assainissement de la Commune de Sanvensa pour l'année 2020 présenté par Madame le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 357 315.56 Euros**

**En dépenses à la somme de : 357 315.56 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION D'EXPLOITATION***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 652.00
023	Virement à la section d'investissement	160 716.21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 728.00
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>177 096.21</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	15 300.00
74	subvention exploitation	157 796.21
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4000.00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>177 096.21</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4000.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	166 219.35
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>180 219.35</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
106	Réserves	6775.14
021	Virement de la section de fonctionnement	160 716.21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 728.00
041	Opérations patrimoniales	0.00

**ADOPTE A L'UNANIMITE.****COMMISSIONS COMMUNALES - FONCTIONNEMENT INTERNE ( DE 2020 029)**

Vote Pour : 15

Vote Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'élire des commissions afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux. Elle propose une répartition des diverses charges qui incombent à la commune en groupes de travail.

Après en avoir délibéré et un vote du Conseil Municipal, il a été décidé d'une liste de commissions auxquelles sera rattaché un groupe de travail sous responsabilité du Maire et des adjoints.

Le tableau ci-joint en annexe précise la composition de chaque commission.

**Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens sis section A n° 60 et 61 - Centre Bourg. ( DE 2020 030)**

Vote Pour : 14

Vote Contre : 0

Abstentions : 1

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2014 instituant un droit de préemption sur la commune de Sanvensa,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 18 mai 2020 adressée par maître Sophie GAGNEBET notaire à La Fouillade en vue de la cession moyennant le prix de 27 000.00 €, d'une propriété sise à SANVENSA le Bourg, cadastrée section A n°60 et 61, d'une superficie totale de 5a05ca appartenant à Madame MARRE Sophie.

Madame Catherine MARRE, belle-soeur de la vendeuse s'abstient à prendre part à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à la majorité de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'aliénation de cette parcelle.

**Questions Diverses ne donnant pas lieu à délibération :**

- *Présentation de l'estimation du programme voirie 2020 avant mise en ligne de la consultation - à compter du 09/06/20.*

- *Enercoa :*

- *présentation du programme de travaux : pose de panneaux photovoltaïques sur les coursives de la salle des fêtes,*
- *procédure de publicité : appel à manifestation d'intérêt (AMI),*
- *convention suite à publicité : délibération à venir,*

- *Covid 19 / reprise de l'école publique :*

- *à compter du 27/04/20 réouverture de l'école + cantine : accueil 6 - 8 enfants prioritaires (en provenance de Sanvensa et la Fouillade) sur 1 seule classe avec un enseignant remplaçant et personnel communal ATSEM.*
- *à compter du 11/05/20 "déconfinement phase 1" : accueil élargi sur 1 seule classe avec 1 enseignant remplaçant et personnel communal ATSEM + cantine,*
- *à compter du 02/06/20 : accueil élargi sur 2 classes avec reprise des enseignantes : effectifs moyens journaliers : 10 pour les maternelles/CP et 10/11 pour les CE/CM. Avec rotation pour 15 enfants non prioritaires qui bénéficient de 2 jours d'école/semaine et 22 enfants prioritaires qui bénéficient de 4 jours d'école/semaine.*

- *cantine en service depuis le début de la réouverture de l'école (1 seul agent aux postes "cuisine et service". A ce jour 30 repas/jour sur 2 services.*
- *Travaux RD 922 : réunion de démarrage des travaux le 18/06/20.*
- *Demande d'ouverture d'un foyer des jeunes :*
  - *créer une association avec engagement de responsables majeurs (parents),*
  - *retenir un lieu : local buvette ou local préfabriqué type Algeco au stade ? salle de réunion sous cantine ? réflexion en cours.*